

# COMMUNE D'ARREST

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 03 mars 2017

Le trois mars deux mille dix-sept, 18 heures 00, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Mme Lysiane JOLY, Maire. Tous les membres en exercice étaient présents. M. Davy PACQUES est désigné comme secrétaire. Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire explique que Mme Marie-Claude JACQUES a demandé par courrier envoyé en mairie et aux conseillers municipaux que soit rectifiée dans le compte-rendu la question qu'elle avait posée ce jour-là et qui était la suivante : Quelle condition faut-il pour ouvrir une entreprise dans un ancien corps de ferme, près des habitations ? Elle n'avait de plus pas parlé de la gêne occasionnée aux usagers par les livraisons. Mme le Maire précise que pour éviter ce genre de problème, les questions des administrés devront désormais parvenir en mairie au moins vingt-quatre heures avant la réunion de conseil.

### **I- COMPTES ADMINISTRATIFS 2016**

#### **CA M14 Principal**

La section d'investissement du compte administratif se solde par un déficit de 3 548.29 € qui, cumulé avec le résultat déficitaire de 2015, donne un déficit de 30 723.89 €. Les restes à réaliser d'investissement à reporter s'élèvent à 16 000 € de dépenses non réalisées (isolation de la salle des fêtes, jardin public...) à reporter en 2016, portant le déficit à prendre en compte pour 2016 à 46 723.89 €. La section de fonctionnement se solde par un excédent de 75 691.77 € qui, cumulé avec le résultat excédentaire de 2015, part affectée à la couverture de l'investissement n-1 déduite, donne un excédent de 289 476.46 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier et le compte administratif M14 2016.

Le besoin d'autofinancement de la section d'investissement qui se monte donc à 46 723.89 € sera inscrit au compte 1068 du budget 2017. Le conseil décide ensuite à l'unanimité d'affecter la somme de 242 752.57 € au compte 002 du budget 2017, « excédent reporté de fonctionnement ».

#### **CA M49 Assainissement**

La section d'investissement du compte administratif se solde par un déficit de 229.76 € qui, cumulé avec le résultat déficitaire de 2015, donne un déficit de 2 590.42 €. La section d'exploitation se solde par un excédent de 10 954.82 € qui, cumulé avec le résultat excédentaire de 2015 et la part affectée à l'investissement l'an passé, donne un excédent de 82 217.08 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier et le compte administratif M49 2016.

Une fois le besoin d'autofinancement d'investissement couvert (compte 1068), la somme de 79 626.66 € est affectée à l'excédent reporté de fonctionnement (compte 002) pour 2017, par le biais d'un budget supplémentaire qui sera voté d'ici la fin de l'année.

### **II- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BAIE DE SOMME**

Mme le Maire donne le compte-rendu de la mise en place de la nouvelle structure intercommunale installée le 2 janvier 2017. Lors de cette année de transition, les anciens correspondants de la Communauté de communes Baie de Somme Sud seront dans l'ensemble conservés. Les vice-présidences ont été votées et les commissions installées ; l'organigramme est disponible. Les statuts définitifs seront votés prochainement. De nombreuses réunions se tiennent actuellement, et les conseils communautaires, ouverts au public, ainsi que les comptes rendus, sont affichés en mairie.

Le conseil municipal débat de l'avenir de cette structure et de celui des communes, du devenir des écoles, et des taux d'imposition qui devraient augmenter pour les Arrestois.

Mme le Maire a demandé à M. HAUSSOULIER qu'une réunion d'échanges sur la Communauté d'agglomération soit organisée avec les conseils municipaux.

### **III- COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS**

#### Commission « voirie »

M. Armel BOUCHARD donne le compte rendu de la commission voirie qui s'est tenue le 6 janvier 2017.

Un devis du cabinet V3D est attendu pour le bordurage de la voie côté propriété de M. Mme CRAMET, rue des Moulins.

Suite à la réunion de quartier, un plan de mise en peinture d'une signalisation horizontale (rond-point) au carrefour de la rue de Drancourt a également été demandé.

M. BOUCAULT a bien voulu reculer un poteau de clôture qui gênait la visibilité à côté de la pharmacie. La commune déplacera le panneau de signalisation.

Les devis pour les 3 coussins berlinois plus les panneaux de signalisation pour les abords de la pharmacie et la place Augustin Delahaye seront disponibles d'ici la prochaine réunion de conseil.

Les travaux sur l'impasse de l'Avalasse devraient commencer prochainement.

#### Commission « bâtiments »

Deux devis ont été reçus pour le rejointoiement d'un pan de l'église. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient la proposition d'AMAURY Services d'Arrest, d'un montant HT de 6 109.08 euros. La commune se rapprochera du Département dès que la politique d'aide aux communes sera fixée, pour tenter d'obtenir une subvention.

Mme le Maire précise que les employés communaux ont commencé à enlever les arbustes sur le talus derrière l'église. Une bâche couvre-sol sera mise en place.

Deux cabinets ont été rencontrés en vue d'obtenir des assistances à maîtrise d'œuvre pour les travaux sur la nouvelle mairie. La question sera étudiée en conseil municipal le mois prochain. Le dossier devra être bouclé pour octobre 2017, date de dépôt des demandes de subvention au titre de la DETR. Mme le Maire précise que si la bâtisse en brique est saine dans l'ensemble, la partie gauche de la propriété donnant sur la rue Basse Boulogne sera certainement à démonter et à reconstruire dans son intégralité.

### **IV- COMMISSION FETES ET CEREMONIE : MANIFESTATIONS A VENIR**

Mme Eliane HOUARD donne le compte rendu de la commission fêtes et cérémonies qui s'est tenue le 31 janvier 2017.

L'opération Hauts-de-France propres aura lieu le samedi 18 mars, en partenariat avec la société de chasse et la CA Baie de Somme.

Un hommage en musique à Jean-René LELONG se tiendra le samedi soir 1<sup>er</sup> avril 2017 à l'église. La Bidayenne / Batucada Ré et la chorale Mouette et Chansons se partageront l'affiche. Une corbeille sera placée à l'entrée et les bénéficiaires seront envoyés à l'Institut Curie et à l'Institut Gustave Roussy.

L'opération « les Parcours du cœur » se déroulera le samedi 8 avril après-midi dans la cour de l'école. Une marche sera organisée, ainsi qu'une séance de gymnastique douce avec l'association Sports et Loisirs.

M. Benny DELHOVE assurera l'animation du repas des aînés du 25 mai prochain.

Le conseil municipal recherche une animation pour le samedi après-midi de la fête, le 17 juin prochain. L'idée d'une course de caisses à savon est évoquée ; des renseignements seront pris. Pour ce qui est du bal, les associations seront réunies tout prochainement afin de savoir si l'une ou plusieurs d'entre elles souhaitent prendre en charge son organisation. Il est rappelé que le lendemain a lieu le 2<sup>nd</sup> tour des élections législatives dans la salle des fêtes.

### **V- QUESTIONS DIVERSES**

#### Sono

Il a été constaté cet après-midi que la sono de la salle des fêtes a été volée ; son support a été retrouvé vide sous la scène. Aucune porte n'a été fracturée. Les gendarmes ont été alertés, un dépôt de plainte sera effectué lundi. L'assurance sera également prévenue.

#### Saule du jardin public

Un devis a été demandé à M. Yohan FORESTIER pour l'élagage du saule pleureur. Le conseil se demande s'il ne faut pas plutôt envisager de l'abattre, cet arbre devenant de plus en plus creux au fil du temps. M. FORESTIER sera interrogé à ce sujet.

### Portail de l'école côté église

Mme le Maire propose d'adapter au portail de l'école une gâche électrique ou des pistons à moteur permettant de l'ouvrir à partir des classes. M. Christophe BOULET est invité à venir étudier le problème et à chiffrer la solution la plus fiable.

### Complémentaire santé

Mme le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de l'association Uni'cité qui souhaiterait négocier pour les Arrestois (en priorité les retraités) auprès des mutuelles afin de les faire bénéficier d'offres avantageuses en matière de complémentaire santé. Le conseil municipal accepte qu'une réunion d'information s'organise à la salle des fêtes dans les semaines qui viennent. Selon la réussite de cette réunion, une accréditation pourrait être délivrée par le conseil municipal à l'association. Un courtier pourrait ensuite recevoir en mairie les personnes intéressées et gérer leurs dossiers, sans aucun engagement contractuel ni financier pour la commune.

### Dépistage ophtalmologique

Un groupement d'opticiens demande s'il peut organiser à la salle des fêtes un dépistage ophtalmologique gratuit pour la population d'Arrest. Le conseil municipal accepte cette demande.

### Equipement sapeurs-pompiers

Le conseil accepte la demande du Corps de 1<sup>ère</sup> intervention : la commune achètera à l'UGAP deux tenues double toile anti-insectes et leur kit complet pour 479.62 euros HT en remplacement des anciennes combinaisons vétustes.

### Travaux achevés ou en cours

Les travaux de mise aux normes électriques à l'école ont été effectués pendant les vacances de février par M. Stéphane PETIT.

Des poubelles ont été installées près des containers enterrés.

Les charmilles et autres arbustes fournis par l'APEV sont arrivés et seront replantés au stade.

Le débit d'eau au stade ayant été amélioré par le nouveau branchement au réseau, reste à résoudre maintenant le problème de pression ; l'installation actuelle des douches fera prochainement l'objet d'un examen, de même que le radiateur à gaz des vestiaires. Pour ce qui est des odeurs, elles sont dues à l'eau qui stagne dans les tuyaux, le lotissement n'étant pas encore raccordé à cette partie du réseau : une purge doit être effectuée pour résoudre ce problème.

Les supports de maintien des buts de football sont prêts, M. Christophe BOULET les installera prochainement. Pour ce qui est du pilier du monument aux morts, il attend toujours que la société responsable du sinistre signe le devis pour le remplacer.

La commission de sécurité a donné son accord pour les travaux de la salle des fêtes (isolation et accessibilité). La porte de la salle de babyfoot devra être inversée (ouverture vers l'extérieur).

### Temps d'Activités Périscolaires

Le conseil municipal prend connaissance du dernier bilan des TAP par le biais d'un diaporama. Mme le Maire précise qu'elle défendra la poursuite de la gratuité de ces activités pour les familles auprès de la Communauté d'agglomération qui réfléchit actuellement à la question.

### Journée « zéro phyto »

Une journée sur la fin du traitement des espaces publics se tiendra le 16 mars prochain à St-Valery/Somme. Les employés communaux et des élus volontaires y participeront.

Mme le Maire signale que les jonquilles plantées dans les talus il y a quelques mois par les employés communaux, avec l'aide de Mme Eliane HOUARD, sortent de terre.

### Bibliothèque

M. Philippe LAFOLIE explique que Mme Sonia BOULANGER qui participait à la permanence de la bibliothèque le mercredi ne pourra plus le faire : le problème de l'ouverture à cette tranche horaire va donc se poser. Les personnes volontaires sont invitées à se faire connaître en mairie.

### APE

L'association des parents d'élèves demande si le conseil peut envisager la mise en peinture de jeux dans la cour d'école, comme cela avait été prévu il y a quelques années. Le conseil est d'accord pour fournir la peinture et missionner les employés communaux. Mme le Maire précise que l'équipe enseignante sera associée à ce projet qui d'ailleurs était en cours.

### Routes départementales

Le Département aménagera à compter de la semaine 12 le virage et les talus sur la RD48, à la sortie d'Arrest vers Ochancourt.

Sur la RD106, les arbres côté droit en allant sur St-Blimont ont été élagués.

### Conférence

Une personne se propose d'animer gratuitement une conférence sur Napoléon si la commune le désire. Le conseil municipal souhaiterait quelques renseignements supplémentaires.

### Fouilles

Mme le Maire a de nouveau relancé la Direction Régionale des Affaires Culturelles à propos de la tenue d'une réunion d'information concernant les fouilles archéologiques qui ont eu lieu sur Arrest l'an passé.

### Participation citoyenne

La gendarmerie se propose de venir exposer au conseil municipal le principe de la participation citoyenne qui pourrait être instauré sur la commune. Le conseil accepte que cette rencontre se fasse lors d'une prochaine réunion.

### QR Codes

Au sujet du projet de mise en place de QR Codes dans le village proposé il y a quelque temps par M. Cyril GUILBAUT, Mme le Maire demande aux conseillers qu'ils réfléchissent à des lieux qui pourraient présenter un intérêt et pour lesquels de la documentation existerait. En ce qui concerne l'église, Mme Bernadette DELABIE a pu fournir un fascicule très intéressant. Le calvaire est évoqué, ainsi que le château, les chemins de randonnées...

### DPU

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption sur la vente de la propriété de M. ROUX et de Mme NOEL-COINON DEROUVROY (E711), ni sur les propriétés de Mme MONNOT DUMONT (E 1265 et E 1264).

## **V- QUESTIONS D'INITIATIVES**

Mme Corinne FORESTIER signale que l'éclairage au niveau du rond-point du château ne fonctionne pas correctement. Mme FORESTIER demande si des poules sont toujours distribuées par l'intercommunalité ; le responsable sera interrogé.

M. Patrick DRON rapporte la remarque de M. Jean-Claude DESPRES concernant les volailles de ses voisins et les nuisances qu'elles apportent. Mme la Maire répond que M. Mme HEDIN ont été rencontrés et qu'ils ont commencé un aménagement.

Mme Catherine CAUDRON signale que la construction des logements ODA a commencé et demande si des terrains ont été vendus. Un problème avec le cadastre a retardé les premières transactions qui devraient pouvoir démarrer sous peu.

M. Sylvain PROBOLA s'interroge sur la plaque télécom qui claque depuis très longtemps rue à Cailloux. Mme le Maire répond que les employés l'ont calée hier après-midi, mais que la société sous-traitante d'Orange est attendue depuis le 16 janvier pour la changer. De nombreuses relances ont d'ailleurs été effectuées.

M. PROBOLA expose également le problème de M. Daniel MANIER qui s'étonne de devoir payer une taxe d'habitation sur son hangar, ainsi qu'une taxe « ordures ménagères ». Mme le Maire répond que cette remarque a déjà été reçue à plusieurs reprises par la commission communale des impôts directs qui a alors interrogé le centre des impôts d'Abbeville. Celui-ci a répondu que le hangar situé de l'autre côté de la route par rapport à la maison du contribuable est considéré comme remise depuis la cessation d'activité. Il ne peut être rattaché à la maison du fait de cette route, et il est donc obligatoirement imposé en « dépendance isolée ». Se trouvant à moins d'un kilomètre de l'habitation, ce hangar doit être imposé à la TH. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères étant assise sur la valeur locative du bien, elle doit être appliquée ; peu importe que le bâtiment soit habité ou vacant. Plusieurs courriers explicatifs ont déjà été envoyés à M. MANIER.

